

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 30 septembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal, légalement et individuellement convoqués, se sont réunis à la mairie Salle Jean LANGLO. Madame Anne GALLO-KERLEAU, Maire, ouvre la séance.

Etaient présents :

■ Mme Anne GALLO-KERLEAU, M. Jean-Marc TUSSEAU, Mme Julie MAGDELAINE LE TAILLY, M. Yannick CADIOU, Mme Morgane LE ROUX, M. Sébastien LE BRUN, Mme Stéphanie LE TALLEC, M. Hervé BROCHERIEU, Mme Marie Claire TASTARD-JUBIN, M. Christophe BELLON, M. Thierry EVENO, M. André BELLEGUIC, M. Ronan DANIEL, Mme Louisa HEDDADJ, Mme Mirelle SEILLER, Mme Agnès LE CORRE, Mme Sandrine PICARD JAECKERT, Mme Laure Anne BURBAN, M. Erwan CALLOCH, Mme Alice BOURET, Mme Fanny SAFFRAY-MEDIGUE, Mme Justine DESSEAUX, M. Eliott MAILLARD, Mme Hélène DESPREZ, Mme Colette BULEON-GUILLE, M. Tugdual GOALLO, M. Philippe CLERC, M. Tristan LE FLOC'H, M. Ronan LE SANT, Mme Karine REBEYRAT

Absents excusés :

■ M. Yannick SCANFF a donné pouvoir à Mme Anne GALLO-KERLEAU
■ M. Laurent LE MAUX a donné pouvoir à M. Hervé BROCHERIEU
■ M. Julien FORTIN a donné pouvoir à M. Jean-Marc TUSSEAU

Date de convocation : 24 septembre 2026

Nombre de conseillers

■ En exercice : **33**
○ Présents : 30
○ Votants : 33

Madame Alice BOURET a été élue secrétaire de séance.

BORDEREAU N°15

(2026/7/112) - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC KERANNE - SAUVEGARDE 56

RAPPORTEUR : ERWAN CALLOCH

La Ville de Saint-Avé met en œuvre les Objectifs de Développement Durable		
	Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre.	

Le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) Keranne de La Sauvegarde 56 à Vannes propose un accueil, un hébergement avec prise en charge socio-éducative aux personnes ou familles en difficultés.

Un partenariat a été mis en place depuis 2013 entre la commune de Saint-Avé et la Sauvegarde 56 en vue d'offrir une gratuité aux familles hébergées par le centre Keranne sur certains spectacles et animations du Dôme. Sur la saison 2025/2026, 19 places exonérées ont été utilisées par le CHRS. Il est proposé de renouveler ce partenariat pour la saison 2026/2027, à la fois à l'attention des familles et des femmes sans enfant accueillies dans la structure.

DECISION

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le projet de convention de partenariat avec la Sauvegarde 56,

CONSIDERANT l'engagement de la commune à réduire les inégalités sociales et à favoriser l'insertion des personnes les plus en difficulté,

Le conseil municipal,

Sur proposition de la commission « Vie associative et sportive, culture, identité bretonne et égalité femme/homme »,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité** (1 déport Mme LE ROUX),

Article 1 : DECIDE de reconduire le partenariat avec la Sauvegarde 56 et **APPROUVE** le projet de convention, tel que joint en annexe, entre la commune de Saint-Avé et Keranne – Sauvegarde 56.

Article 2 : AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Fait à Saint-Avé, le 1^{er} octobre 2026

Le Maire,



Anne GALLO-KERLEAU



Le secrétaire de séance,



Alice BOURET